

AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251102-DE

Reçu le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

~~Syndicat Mixte pour l'Aménagement~~

et le Développement des Combrailles

2, Place Raymond Gauvin

63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20251102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 03/11/2025.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENAULT – CAZEAU – BONNET - GIDEL – DUMAS – ROUGHEOL - SABY - PERRIN — Mmes LELONG - GIRAUD.

Nombre de membres : en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le Permis de Construire n° 063 235 25 S0003 Centrale Photovoltaïque au Sol – Laschamps, Montcel

Le Président informe les membres du bureau que la société Soleil de la Viouze, souhaite développer une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Montcel.

En tant que Personne Publique Associée et structure porteuse du SCoT, le SMADC a reçu le projet le 1^{er} octobre, et doit donc émettre un avis avant le 1^{er} décembre. Cet avis sera joint au dossier d'instruction.

Le projet est situé chemin de Laschamps au Sud-Est de la commune, le long de la route départementale RD2144. Les parcelles AI 202 et AI 233 sont mobilisées. Si leur superficie totale est de 115 346m², le projet ne mobilise que 67 886m².

Il est important de noter que les parcelles sont identifiées par la commune comme Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE_{NR}), pour le développement de projet photovoltaïque au sol.

Le projet vise à l'implantation de tables photovoltaïques sur une surface projetée au sol de 6,7ha. La centrale développera une puissance totale de 7 195,50 kWc.

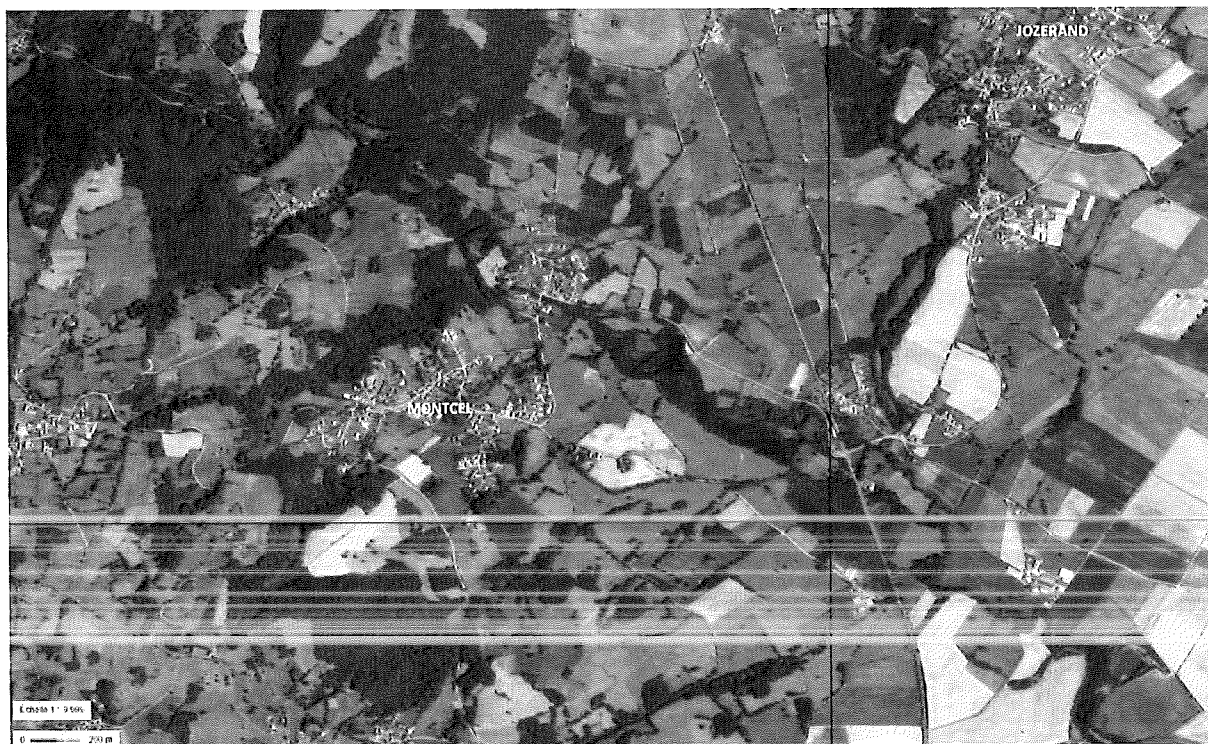
AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251102-DE

Reçu le 17/11/2025

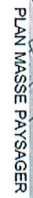
Publié le 17/11/2025

Plan de situation du projet :



AR Prefecture
063-256301375-20251112-DBS20251102-DE
Reçu le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025
Plan Massé du projet :

Plan Masse du projet :

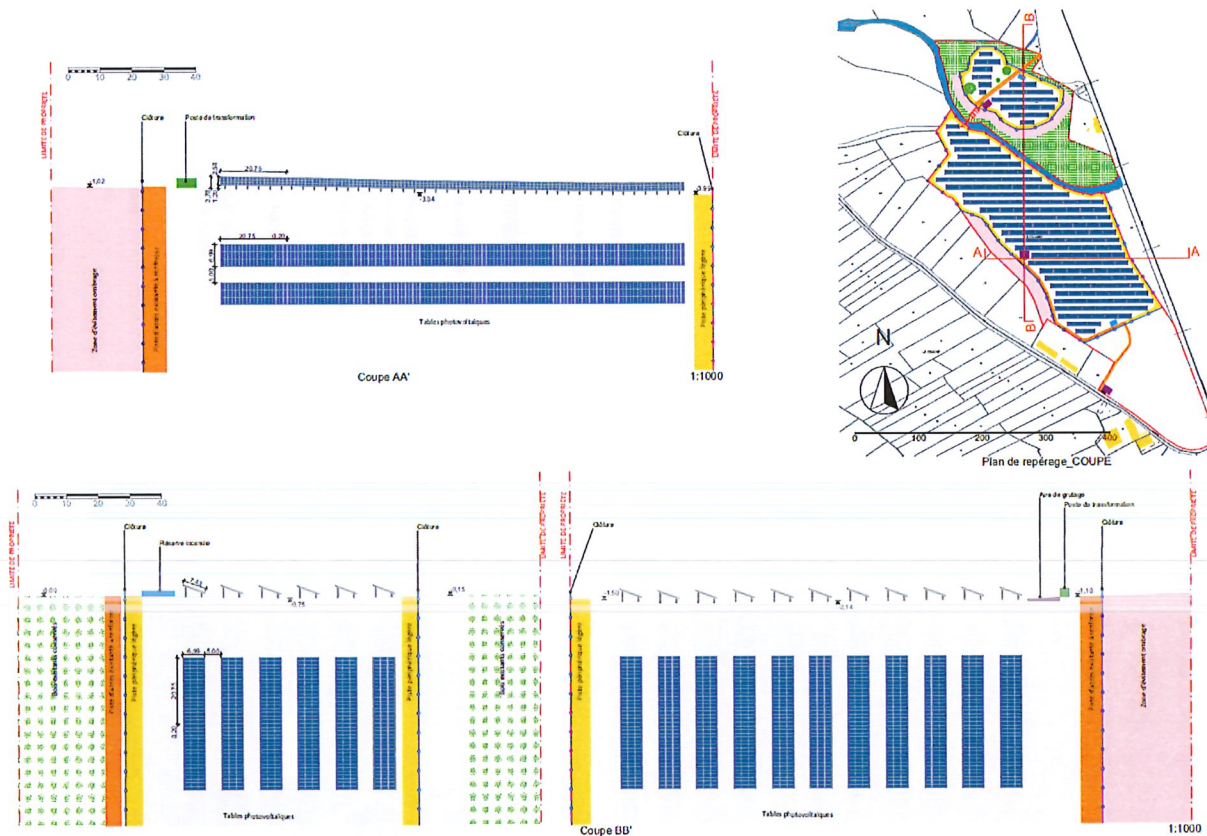


1:3000

AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251102-DE
Reçu le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025

vues en coupe :



Projections d'insertion paysagère :



POINT DE VUE 16 - PHOTO PROJET

1. Vue depuis l'aire de covoiturage de Montcel le long de la RD2144

AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251102-DE
Reçu le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025



POINT DE VUE 22 - PHOTO PROJET

2. Vue depuis le chemin de Laschamps

Comme on le voit sur le plan masse et sur les vues, l'insertion paysagère a vraiment été prise en compte et la centrale ne perturbera ni la vue des conducteurs ni celles des riverains.

Au regard du SCoT :

- Les parcelles sont identifiées par la commune comme des ZAEnR.
- Le point IV.3.2 du DOO, *Maîtriser la consommation des énergies fossiles*, indique dans son second objectif, *Développer les énergies renouvelables*, que « Les documents d'urbanisme devront intégrer les possibilités de production mais aussi d'utilisation de ces énergies dans les constructions publiques et privées ».

Au regard de la charte, Fiche 3 Les projets de centrale photovoltaïque au sol :

- Vis-à-vis de la règle 2 « Refuser les projets sur les sites naturels, agricoles ou forestiers à fort enjeux », le projet s'installe sur des anciennes parcelles sylvicoles en friche et embroussaillées.
- Vis-à-vis de la règle 3 « Identifier les zones favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol au travers d'une approche territoriale », le projet répond à cela en se déployant sur les parcelles identifiées ZAEnR par la commune.

AR Prefecture

063-256301375-20251112-DBS20251102-DE
Reçu le 17/11/2025
Publié le 17/11/2025

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

DECIDE : d'émettre un avis favorable sur le projet de permis de construire déposé par le Soleil de la Viouze pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Montcel.

AUTORISE : le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL

